



PAYS DES
HERBIERS

LES HERBIERS - ABBAYE DE LA GRAINETIERE

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

JANVIER 2020



ANNE BOISSAY - ARCHITECTE DU PATRIMOINE
FRANÇOIS TAVERNIER - PAYSAGISTE

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| Préambule : contexte législatif | p 3 |
| 1. PRÉSENTATION | P4 |
| 1.1 La commune des Herbiers | p 4 |
| 1.1.1 Présentation générale | p 4 |
| 1.1.2 Monuments historiques | p 4 |
| 1.1.3 Résumé historique | p 5 |
| 1.2 L'Abbaye de la Grainetière | p 7 |
| 1.2.1 Localisation | p 7 |
| 1.2.2 Historique et description | p 8 |
| 2. LE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS | P11 |
| 2.1 Le périmètre actuel | p 11 |
| 2.2 Le nouveau périmètre | p 12 |
| 2.3 Superposition du périmètre ancien, du SPR et du nouveau PDA | p 13 |

Contexte législatif

La protection au titre des monuments

Un immeuble peut être classé au titre des monuments historiques, ou inscrit si un classement immédiat ne se justifie pas.

Dans les deux cas, il s'agit d'assurer la préservation des immeubles qui présentent un intérêt public au point de vue de l'histoire ou de l'art.

Code du patrimoine, articles L.621-1 à L.621-29-9

Qu'est-ce que la protection au titre des abords d'un monument historique ?

Les immeubles qui forment un ensemble cohérent avec un monument historique ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

Cette protection s'applique soit aux immeubles qui se situent à moins de 500 m du monument et dans son champs de visibilité (visibles depuis le monument ou en même temps que celui-ci), soit aux immeubles qui sont situés dans un périmètre délimité des abords créé après enquête publique.

Code du patrimoine, article L.621-30

Pourquoi établir un périmètre délimité des abords autour d'un monument ?

La création d'un périmètre délimité présente un double objectif : d'une part adapter la protection des abords aux espaces qui présentent un intérêt patrimonial et concourent à la mise en valeur du monument, en cohérence avec le territoire, la topographie et l'environnement général qui en constitue le cadre, en supprimant le critère du champs de visibilité ; d'autre part limiter le nombre de dossiers d'autorisation d'urbanisme devant être transmis à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine pour y faire l'objet d'un examen par l'Architecte des Bâtiments de France..

Code du patrimoine, articles L.621-31 et L.621-32

1.1 LA COMMUNE DES HERBIERS

1.1.1 Présentation générale

Située au Nord Est du département de la Vendée, Les Herbiers fait partie de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Pour des raisons économiques, la commune des Herbiers intègre en 1964, les communes du Petit Bourg et d'Ardelay, devenant ainsi, avec 8877 hectares, l'une des communes les plus étendues de Vendée.

1.1.2 Monuments historiques

La commune des Herbiers compte 7 monuments historiques.

Tous ces monuments génèrent des périmètres de protection de 500m.

- **Abbaye de la Grainetière** (1), classée au titre des monuments historiques par arrêté du 2 avril 1946,

- **Clocher de l'église Saint-Pierre des Herbiers** (2), inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 décembre 1927,

- **Donjon d'Ardelay** (3), inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 décembre 1927,

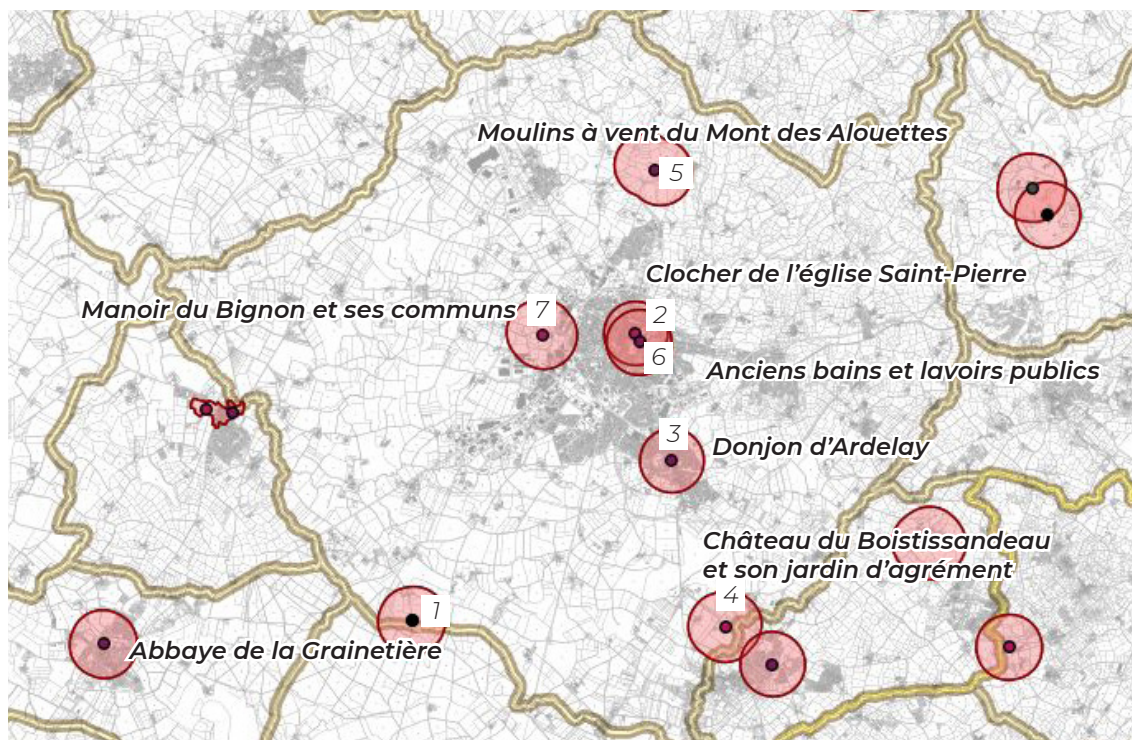
- **Château du Boistissandeau et son jardin d'agrément** (4), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 23 janvier 1958,

- **Moulins à vent du Mont des Alouettes** (5), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 27 mai 1975,

- **Anciens bains et lavoirs publics** (6), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 6 novembre 1980,

- **Manoir du Bignon et ses communs** (7), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 12 novembre 1987.

Monuments historiques de la commune des Herbiers



(source : Atlas des patrimoines)

1.1.3 Résumé historique

Les origines

La Préhistoire

La présence humaine est attestée au mésolithique et néolithique par des amas de débitage signalés au Mont des Alouettes et sur les sites de Bel-Air et de la Davière, situés au nord de la commune des Herbiers.

L'Antiquité

Le bourg des Herbiers et celui du Petit-Bourg se développent probablement à partir de deux ou plusieurs grands domaines agricoles fondés à l'époque gallo-romaine. La rivière de la Grande Maine sépare les deux cités.

Le Moyen Âge

Vers le Xe siècle, la région se fractionne en châtellenies organisées autour de châteaux édifiés par le comte de Poitou ou ses grands vassaux (vicomtes et ducs de Thouars et de Parthenay).

Plus localement d'autres petits seigneurs se partagent le territoire : Les Herbiers, l'Etendue, le Landreau...

Des moines de Saint-Michel-en-l'Herm fondent, au début du Moyen Âge, les paroisses Notre-Dame et Saint-Pierre, dans ces amorce de villages. Tout près de ces noyaux historiques, un autre village se développe autour du château médiéval d'Ardelay.

Situé à la frontière du duché de Bretagne (terre protestante puis antirépublicaine), la province du Bas Poitou subit les conflits territoriaux et religieux de manière récurrente pendant plusieurs siècles.

Des guerres de religions aux guerres de Vendée

Au début du XVIe siècle, un grand mouvement de réforme religieuse ébranle toute la région. Un foyer protestant réside alors au château du parc Soubise dominé par la personnalité de Catherine de Parthenay, fille de Jean Larchevêque de Parthenay, convertie au protestantisme et épouse de René II de Rohan, l'un des chefs de l'armée des huguenots. Le Parc Soubise, avec la paroisse de Mouchamps, sont des hauts lieux de la réforme et de

la propagation du protestantisme dans l'Ouest de la France. Les guerres de religion causent d'innombrables ruines : l'abbaye de la Grainetière est incendiée et les églises Saint-Pierre des Herbiers et Saint-Sauveur d'Ardelay sont saccagées.

La Constitution civile du clergé, votée en 1791 par l'Assemblée Nationale et la levée en masse de 300 000 hommes, décrétée par la Convention en mars 1793, pour aller défendre la République aux frontières du pays, provoquent l'insurrection des vendéens. La Vendée est au cœur du soulèvement contre-révolutionnaire.

Lors de la révolution, les moulins à vent du Mont des Alouettes auraient servi à produire des signaux pour prévenir l'arrivée des troupes républicaines en fonction de la position de leurs ailes et le château des Herbiers sert de lieu de réunion pour les généraux vendéens fin 1793.

Si le château d'Ardelay échappe à la destruction pendant les guerres de Vendée, il n'en fut pas de même pour les Herbiers et le Petit Bourg. Églises, châteaux, maisons, granges, récoltes furent incendiés, dès le 15 octobre 1793, puis notamment le 2 février 1794, lorsque le Général Amey quitta la ville avec ses troupes républicaines (colonnes infernales).

Le XIXe et le début du XXe siècle, le développement économique et industriel

A partir du début du XIXe siècle, Les Herbiers rentre dans une phase de reconstruction et d'expansion.

Le bourg des Herbiers passe d'un bourg rural à un bourg industriel.

Au début du siècle, le bourg vit au rythme des foires et des marchés, hebdomadaires ou mensuels.

La ville ressurgit de ses cendres en réparant et en rebâtissant un nouveau centre. De grandes maisons bourgeoises, témoignages d'une richesse retrouvée, s'érigent à différents endroits de l'agglomération.

La première ligne de chemin de fer est ouverte entre Les Herbiers et La Roche-sur-Yon vers 1900. C'est une ligne départementale, à voie étroite, appelée Tramway qui circule sur le bord de la route. Elle sera fermée en 1943.

La voie ferrée, à voie normale, est ouverte au public le 18 juillet 1914. Elle assure la liaison entre Cholet et Les Herbiers avec prolongement sur Mouchamps et Chantonnay. Elle est fermée au trafic des voyageurs en 1939 et ne permet ensuite que le trafic des marchandises.

Avec l'arrivée du chemin de fer, le territoire bénéficie d'un développement constant. Des usines s'implantent aux Herbiers, mais également sur les autres communes. L'artisanat se développe. Il est à l'origine de la création de certaines usines au XXe : poteries (tuileries), forges (outils agricoles, construction métallique, plomberie), tissages (textile), chaussures (1960-70), meubles...

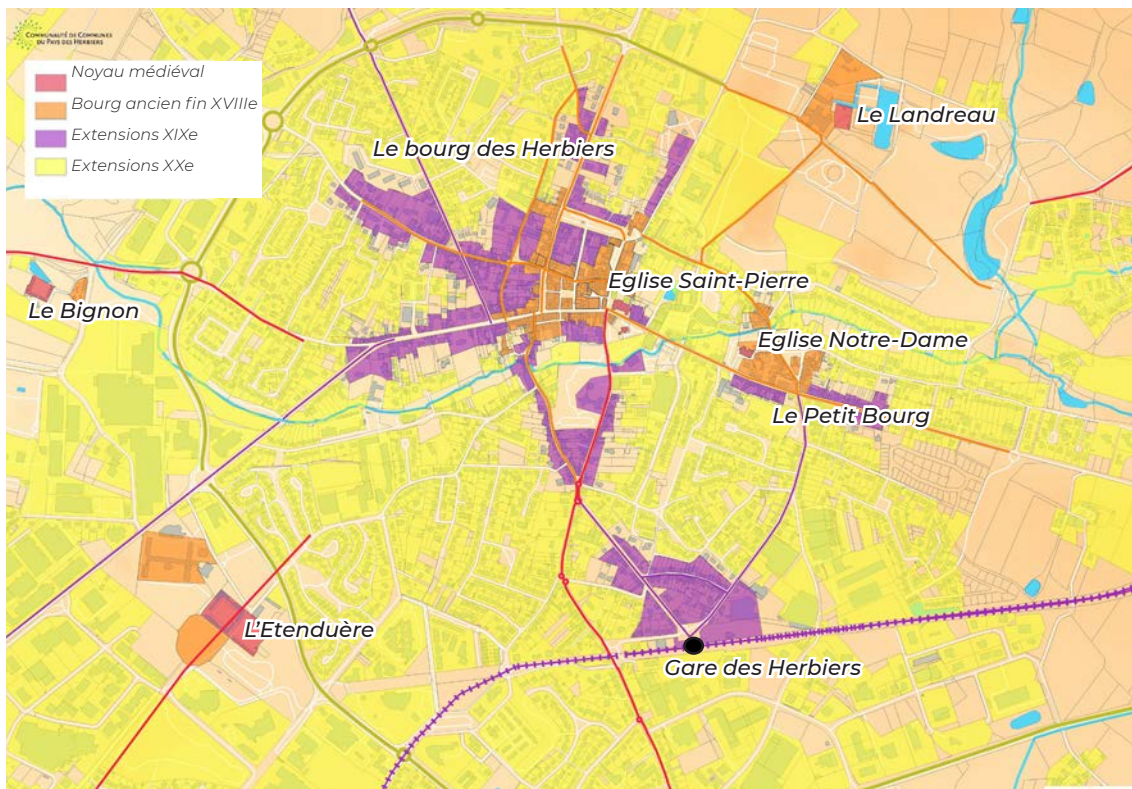
Le XXe et le début XXIe siècles

Les communes des Herbiers, du Petit Bourg et d'Ardelay se réunissent en 1964. Le gros bourg agricole et rural devient une petite ville grâce à l'exceptionnel développement du commerce et de l'industrie.

La migration économique de la commune des Herbiers a radicalement bouleversé son cadre de vie, entraînant des besoins en zones industrielles mais aussi en logements et en équipements.

Depuis les années 70, l'économie herbretaise connaît un essor fulgurant. La commune attire à la fois beaucoup de PME et de grandes entreprises. La commune compte sur son territoire de nombreux sièges sociaux d'entreprises variées de dimension nationale et internationale en ce qui concerne par exemple la construction de bateaux de plaisance, l'habillement pour enfant haut de gamme et de luxe, la construction de façades métalliques et de fenêtres aluminium, la viennoiserie, etc.

Evolution historique du bourg des Herbiers



1.2 L'ABBAYE DE LA GRAINETIERE

1.2.1 Localisation

L'Abbaye de la Grainetière se situe au Sud-Ouest des Herbiers.

Elle borde le ruisseau de la Grainetière, qui marque la limite communale avec Mouchamps et sépare l'abbaye de la forêt du Parc Soubise.



Les Herbiers et l'Abbaye de la Grainetière en limite Sud de la commune
(Source : Géoportail - 2019)



L'Abbaye de la Grainetière en limite Sud de la commune
(Source : Géoportail - 2019)

1.2.2 Historique et description

Historique

Aux environs de l'an 1130, les moines de la communauté bénédictine de Fontdouce en Saintonge fondèrent l'abbaye de la Grainetière à la limite des paroisses d'Ardelay et de Mouchamps, en bordure de la forêt de Vendrennes, au pied du ruisseau de la Grainetière. L'endroit est éloigné de tout lieu habité.

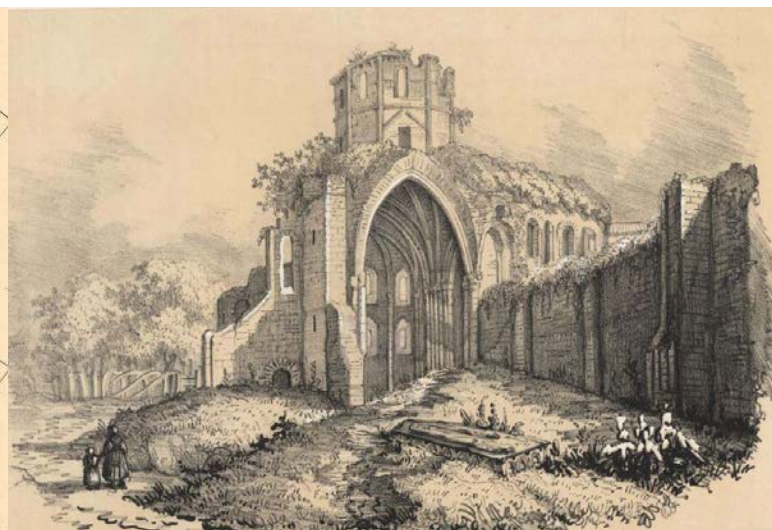
Le caractère défensif du lieu est principalement matérialisé par le relief et les dénivelés importants des limites parcellaires du site.

L'établissement d'un monastère dans une région qui en était jusque-là dépourvue va inciter bon nombre de seigneurs des alentours à participer à sa construction et à la doter richement. Ces aides contribuèrent à achever l'oeuvre architecturale grandiose des religieux et notamment l'église abbatiale qu'ils ont voulue « vaste et d'une remarquable architecture ». Pour construire leur abbaye à la mesure de leur ambition, les moines devaient « aller chercher jusqu'à neuf lieues » les pierres de taille, les pierres de maçonnerie, les sables et tout le reste. Les travaux furent achevés en 1210.

Durant la guerre de cent ans, l'Abbaye subit les assauts des Anglais, et vers 1372 une partie de l'édifice fut incendiée comme le raconte un témoin de l'époque : il a « ouï dire plusieurs fois à son père que, du temps que les anglais se assourent à prendre ledit chastel ou forteresse de la Grénetière, laquelle ils ne purent prendre et ne prindirent que la basse-cour d'icelle en laquelle ils mirent le feu ».



Cadastré napoléonien - 1838
(Source : archives départementales)



Ruines de la Grainetière - lithogravure E. De Monbail - date inconnue
(Source : archives départementales)

En 1425, le roi Charles VII a confirmé à l'Abbaye ses droits de forteresse et de capitainerie propre pour la raison qu'elle était « assise en très mauvais pais, toute environnée de bois, loin de bonnes villes, de chasteaux et de forteresses, à trois lieux ou environ de tout refuge et retrait ».

L'Abbaye est à son apogée au milieu du XVe siècle et les constructions sont terminées ; les moines vont simplement agrémenter les bâtiments existants comme les remplacements gothiques de deux baies de la salle capitulaire.

Après cette période vont se succéder différents événements provoquant le déclin de l'Abbaye. La nomination par le Roi (et non plus par les religieux du monastère) d'abbés commendataires résidant loin de Grainetière et le partage abusif au profit de ceux-ci des ressources de l'Abbaye vont beaucoup pénaliser les travaux d'entretien des bâtiments conventuels.

Bastion catholique à proximité d'un fief protestant, l'Abbaye fut au cours des guerres de religion (en 1560, 1569 et 1574), pillée et saccagée.

Les abbés commendataires ayant obtenu la confirmation des droits leur permettant de prélever un tiers des profits de l'Abbaye par Henri IV en 1595, les religieux du monastère furent incapables financièrement de relever celle-ci de ses ruines.

A la fin du XVII^e siècle, et tout au long du XVIII^e siècle, les moines de la Grainetière demandèrent leur affiliation à la congrégation bénédictine de Saint-Maur, ce qui leur fut refusé.

L'évêque de Luçon profita de cet échec pour, en 1760, récupérer les revenus de l'Abbaye, qui n'abrite plus qu'un religieux. Les bâtiments, devenus inutiles, furent « passés en vétusté ».

Déclaré bien national pendant la Révolution deux propriétaires (dont Ageron qui avait déjà acheté le Landreau) achetèrent l'Abbaye pour en vendre les pierres.



Carte postale, début XXe : le cloître transformé en lieu de stockage
(Source : archives départementales)



La façade Sud avant restauration - milieu XXe



Vue aérienne de l'Abbaye de la Grainetière
(Source : commune des Herbiers)

Après le classement au titre des monuments historiques en 1946, des travaux de sauvegarde et de restauration sont enfin entrepris, à la demande de Mme de Chabot, dame du Parc Soubise, à l'époque conseillère générale du canton des Herbiers. Ces travaux se prolongeront jusqu'à aujourd'hui.

Depuis 1978, une petite communauté monastique, « Les Frères de Notre-Dame d'Espérance » habite à nouveau les lieux.

Description architecturale de l'édifice

Les ruines de la Grainetière appartiennent à tous les styles. Si le cloître et les absidioles qui subsistent sont du pur style roman, le carré du transept laisse voir des ogives évoquant celui de certaines églises de transition comme celui de Beauvoir-sur-Mer. La face Est de la cour est occupée par la salle capitulaire de style roman modifiée au fil des ans. Un remplage gothique garnit des baies en plein cintre. Les voûtes d'ogives de la salle reposent sur quatre piliers de granit aux chapiteaux décorés très sobrement. Le réfectoire à l'angle Sud-Ouest est éclairé par des ouvertures de différentes époques du XIIe au XVe siècle.

La galerie, qui s'étend sur plus de 20 mètres, présente de légères colonnes aux chapiteaux et bases jumelées supportant de petits arcs solides en plein cintre. Tous les quatre arcs, un massif carré cantonné de quatre colonnettes de même style que les autres.

La défense de l'abbaye était surtout assurée par deux tours, l'une au Sud-Est, l'autre au Sud-Ouest. La dernière appelée « tour de l'Abbé » a perdu deux étages, ses mâchicoulis et son toit conique. Elle a été restaurée en 2001.

Intérêt archéologique de l'ensemble abbatial

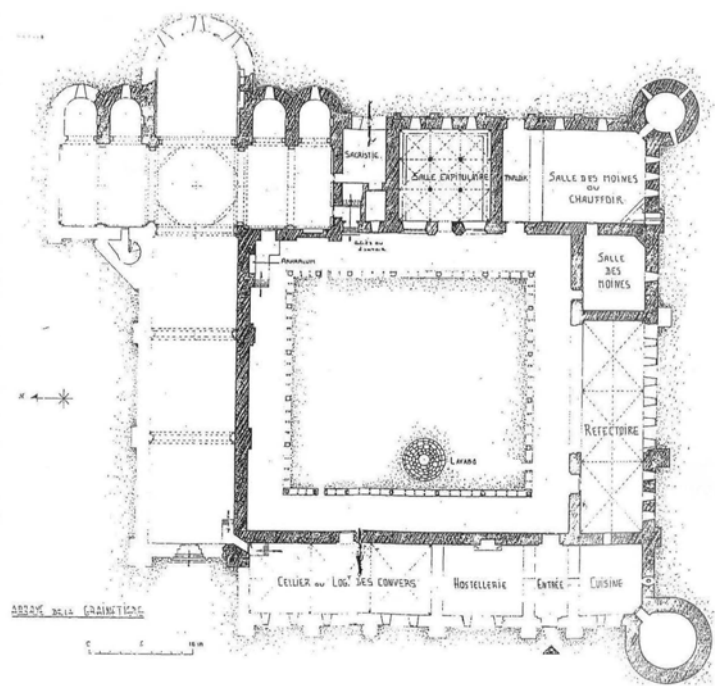
Dans le cadre d'un projet d'installation définitive de la table d'autel en granit, sur un socle de pierre de taille, dans l'abside principale de l'abbatiale, trois campagnes de fouilles archéologiques ont été entreprises de 1986 à 1988 dans le chœur de l'abbatiale.

La deuxième campagne de fouilles a permis de découvrir le niveau de sol d'origine de l'abside, les vestiges possibles des fondations de l'autel, d'autres sépultures, la possible identification des pierres de tailles calcaires qui ne correspondraient finalement pas à un lieu de culte antérieur.

La troisième campagne de fouilles a vérifié les pressentiments d'un ancien lieu de culte à travers les caractéristiques des fondations d'un autel aujourd'hui disparu. Cette campagne a également permis la transcription graphique et la classification du pavage du transept Sud.

Une dernière campagne archéologique a été menée par le Service Régional de l'Archéologie (SRA) en prévision de la restauration de la Tour de l'Abbé en 1997.

L'abbaye reste un site extrêmement sensible d'un point de vue archéologique et pourrait encore cacher de nombreux indices sur son histoire.



Plan de Jean-François Jeanneau paru en 1978 dans la revue «Sciences, lettres, arts de Cholet» n°25



La galerie - 2013
(Source : AVAP des Herbiers - 2014)

La Tour de l'Abbé - 2013
(Source : AVAP des Herbiers - 2014)



Façade sud de l'Abbaye - 2013
(Source : AVAP des Herbiers - 2014)

La galerie du cloître
(Source : AVAP des Herbiers - 2014)

2. LE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

2.1. LE PÉRIMÈTRE ACTUEL

L'Abbaye est classée au titre des monuments historiques par arrêté du 2 avril 1946.

Lors de sa protection, l'Abbaye a bénéficié d'un périmètre de 500 mètres depuis chacun de ses points les plus éloignés, conformément au code du patrimoine.

Cette servitude a pour objectif de préserver le caractère du monument historique lui-même mais aussi de son environnement. Ainsi, « un immeuble situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune modification ou transformation de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable. » (Articles L.621-31 et 32 du Code du patrimoine).

Le monument est également inclus dans le périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) des Herbiers (2014) en cours de révision (transformation en Site Patrimonial Remarquable).



1. Vue depuis le chemin d'accès à l'Abbaye - 2019

2. Au bout du chemin, vue sur les bâtiments de l'Abbaye - 2019

3. Entrée côté Sud - 2019



Périmètres actuels : le périmètre de 500 m autour de l'Abbaye de la Grainetière et SPR des Herbiers

2.2. LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Le monument se situe au creux du vallon du ruisseau de la Grainetière, en limite de la forêt du Parc Soubise.

Le terrain est arboré, bordé de haies et d'arbres de hautes tiges, ce qui restreint la visibilité de l'Abbaye aux parcelles qu'elle occupe et aux champs adjacents.

Le périmètre du SPR permet de préserver l'environnement proche du bâti en intégrant les champs entourant le monument, ainsi que les deux fermes anciennes implantées en bord de voie (présentes sur le cadastre napoléonien).

Ainsi, l'aire de protection du Périmètre Délimité des Abords peut se superposer aux contours du SPR existant, entre la route, qui relie la D160 et la D48, et le ruisseau de la Grainetière, également limite communale des Herbiers.

Le périmètre exclut en revanche les parcelles situées de l'autre côté du ruisseau, sur la commune de Mouchamps. En effet, là encore, la présence des arbres dissimule la vue du monument depuis l'autre rive du ruisseau.

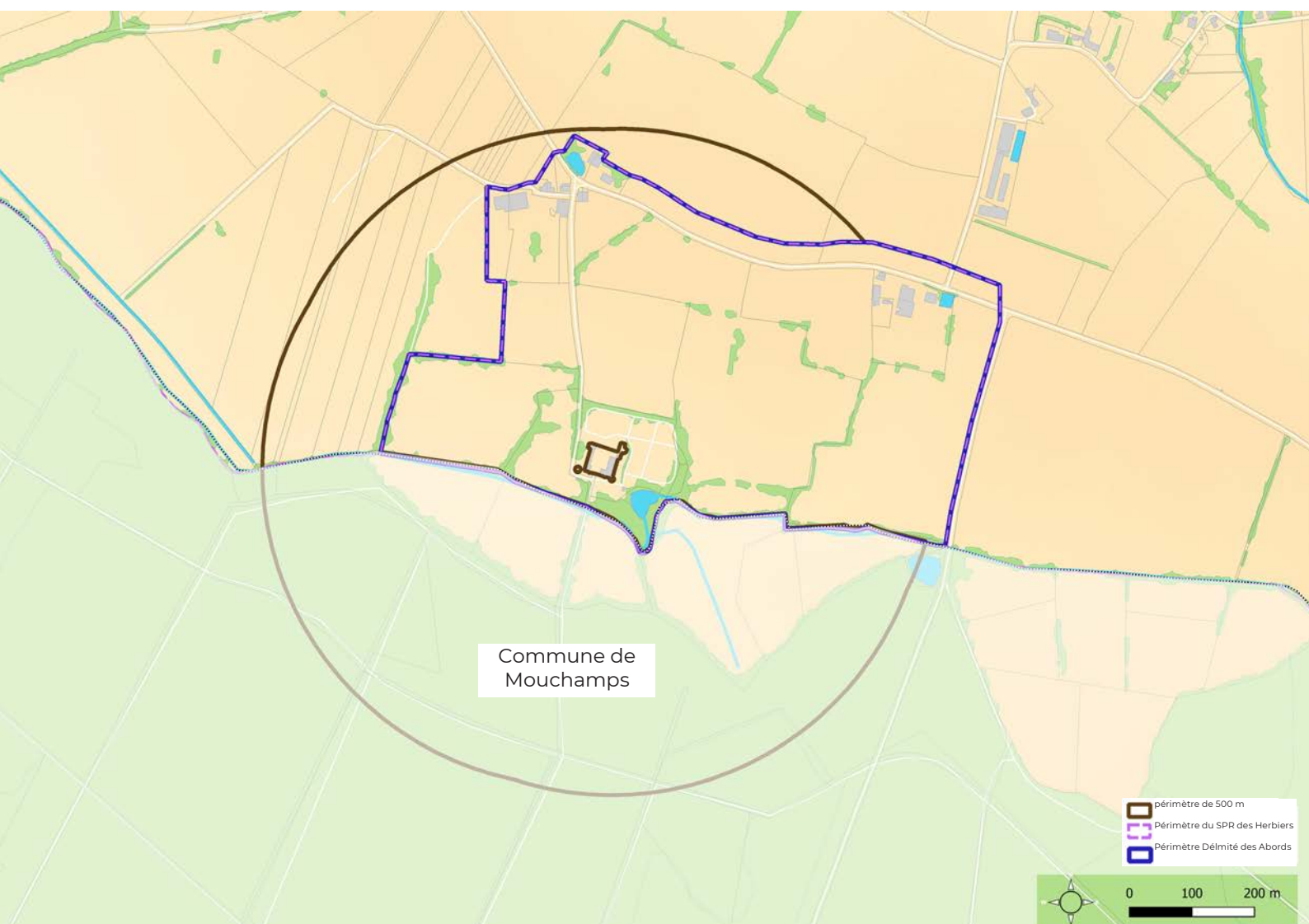


Proposition d'un Périmètre Délimité des Abords au regard de l'environnement du monument

2.3. SUPERPOSITION DES DIFFÉRENTS PÉRIMÈTRES

La carte ci-dessous montre la superposition du PDA proposé avec le périmètre du SPR et la modification engendrée par rapport au périmètre de 500 m.

La petite extension au-delà du périmètre de 500 m est due à la prise en compte de la ferme située au nord-est de l'Abbaye et au chemin qui la longe.



Périmètre de 500 m autour de l'Abbaye de la Grainetière, périmètre du SPR des Herbiers et PDA